

## LES FONDAMENTAUX DE LA PAIE DANS LES ENTREPRISES DU BATIMENT

<b>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</b>	A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de comprendre les principes juridiques et sociaux liés à l'établissement de la paie et des charges sociales du secteur du BTP.
<b>PUBLIC</b>	Tous corps d'état
<b>PRE-REQUIS</b>	Aucun
<b>EVALUATION</b>	Attestation de fin de formation. Tests de connaissance réalisés à l'issue de la formation.
<b>METHODES</b>	Remise d'un support de formation; Exercices de mise en situation et études de cas. (Taux d'abandon : 0%)

### PROGRAMME

Durée : 14 heure(s) sur 2 jour(s)

Compréhension et analyse de la feuille de paie.

Mentions obligatoires du bulletin de paie.

Classification (ouvriers, ETAM, IAC et cadres) :

- Convention collective et coefficients et salaire minimum.

Les bases de la rémunération :

- salaire de base,  
- heures supplémentaires, heures complémentaires.

Rémunération spécifique :

- travail de nuit, astreinte...

Réglementation des frais professionnels et indemnités conventionnelles dans le bâtiment :

- indemnités de panier,  
- indemnités de trajet, indemnités de transport, indemnités de grands déplacements,

Gérer les absences (arrêts de travail, congés)

Calculer les bases de cotisations sociales et les réductions de charges :

- Abattement spécifique de 10 % et application  
- Proratisation de plafond  
- Bases de calcul : CSG/CRFS, Caisse de congés payés etc...  
- Réductions de cotisations (Fillon, heures supplémentaires, ...)



Application et calcul de la paie.

Cas particuliers (chômage partiel, accident de travail...).